

Election Bonaventure.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre des 10, 13, 15 et 16 mars 1848, relativement à la pétition contre le membre siégeant pour le comté de *Bonaventure*, soit maintenant lue.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq membres, pour s'enquérir si les sceaux du juge de paix et du juge apposés aux certificats joints à la pétition, dans le cas de la pétition contre le rapport du membre siégeant pour le comté de *Bonaventure*, étaient apposés aux dits certificats, avant ou depuis que la pétition a été présentée à cette chambre.

Ordonné, que M. *Chauveau*, M. *Méthot*, M. *Lemieux*, M. *Christie* et M. *Gugy*, composent le dit comité.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*.

Honoraires accordés aux magistrats, (H. C.)

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, prour prendre en considération s'il est expédient de régler les honoraires accordés aux magistrats dans le *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

William Ireland.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé, secondé par M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, que la réponse à l'adresse à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du mois dernier, pour copies de toutes correspondances qui ont rapport à la destitution de *William Ireland*, écuyer, de son emploi sur le chemin macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, ou ayant rapport à l'abolition du dit emploi, et mis devant la chambre le 27 du mois dernier, soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres, à être nommé par la chambre, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :

Bill relatif à la banque de Montréal.

Bill intitulé : "Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital."

Bill relatif aux Emigrés.

Bill intitulé : "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés." Et aussi,

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins auquel il demande le concours de cette chambre." Et aussi,

Bill relatif à certaines annonces officielles.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Lemieux*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie du rapport ou des rapports faits par messieurs *Blaiklock* et *Duburger*, au sujet de l'exploration du territoire en arrière de *Québec*, dans la direction du lac *St. Jean*, et copies de toute la correspondance relative à l'ouverture d'un chemin depuis un certain point dans les comtés de *Québec*, *Portneuf* ou *Montmorency*, jusqu'au lac *St. Jean* ou quelque autre endroit, sur le territoire du *Saguenay*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Hincks*, Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Ordonné, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, que M. *Stevenson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle (H. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, qu'aucun témoin ne sera payé pour venir rendre témoignage devant un comité spécial, à moins que le dit témoin n'ait été assigné par ordre de cette chambre, ou à moins que le certificat de l'un des membres du dit comité ne soit transmis au président d'icelui, exposant que le témoignage du dit témoin est, dans son opinion, important et essentiel dans l'investigation des mérites de la question soumise au dit comité ; et le dit président est par le présent requis de déposer le dit certificat entre les mains du greffier de cette chambre, avant qu'aucun témoin n'ait droit à être payé pour sa comparution ; et lorsque le président donnera son certificat, il le déposera entre les mains du dit greffier avant qu'aucun témoin n'ait été payé comme susdit.

La chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Malkoch*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copie d'une lettre (date précise inconnue), adressée en l'année 1839 ou 1840, à son excellence le très honorable *C. Poulett Thompson*, alors gouverneur général, par le secrétaire colonial, relativement aux maisons de la trinité de *Québec* et de *Montréal*, et toute réponse qui peut avoir été faite, Maisons de la Trinité.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Lemieux*, secondé par M. *Davignon*,